

Conditions Générales de Vente ALINEO-FORMATION-CGV

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

Dès réception du bulletin d'inscription, ALINEO-FORMATION fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue, telle que prévue par la loi, en 2 exemplaires dont 1 est à nous retourner signée et revêtue du cachet du client. La facture est adressée à l'issue de la formation. Un certificat de réalisation est fourni sur demande.

Prix, facturation et règlement

Nos prestations de formation professionnelle sont exonérées de TVA au titre de l'article 261-4 4° du CGI.

Tout stage commencé est dû en intégralité.

Le prix de la formation est payable en totalité à réception de facture, sans escompte.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Il vous appartient, le cas échéant, de vous faire rembourser ces frais par votre entreprise ou votre OPCO.

Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si ALINEO-FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Conditions de remplacement d'un participant et conditions d'annulation

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre ALINEO-FORMATION et le Client et sont bloquées de façon ferme.

ALINEO-FORMATION offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant les mêmes besoins en formation.

L'annulation d'une inscription, parce qu'elle modifie la composition du groupe, peut entraîner des conséquences négatives sur le déroulement du stage, voire nous conduire à le supprimer.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation tardive par le client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes:

- Annulation communiquée au moins 30 jours avant la session : aucune indemnité.
- Annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés.
- Annulation communiquée moins de 15 jours avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés.

Dates de formation

Pour assurer une meilleure organisation des formations, la date de la session peut être modifiée ou annulée si le nombre des participants est insuffisant, et ce sans indemnité. Le Client serait averti au moins 10 jours avant le début du stage. En cas d'annulation par ALINEO-FORMATION l'inscription sera immédiatement remboursée.

Litige

En cas de litige survenant entre le Client et ALINEO-FORMATION, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal du siège d'ALINEO FORMATION.

ALINEO-FORMATION

58/60 route de l'Empereur – Pavillon 35– 92500 Rueil Malmaison

SARL au capital de 10 000 € - RCS Nanterre B 441 655 271

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11921398392 après du Préfet Ile de France - Ne vaut pas agrément de l'Etat

Nous contacter : Tél : 06 61 60 92 00 - e-mail : alineo.formations@gmail.com